

loin ils iraient si la loi faisait de lui l'officier-rapporteur en permanence ?

M. MURRAY : L'honorable ministre me permet-il de lui demander—

Quelques VOIX : A l'ordre !

M. BOWELL : Il me suffira de rappeler le cas de l'officier-rapporteur de Hastings-est, aux dernières élections provinciales, alors que le député que l'officier-rapporteur avait essayé de priver de son siège saisit la législature de cette affaire sous sa responsabilité personnelle de membre de la chambre, et que le parti de la gauche prit la défense de cet officier-rapporteur en déclarant par son vote qu'il n'y voit pas lieu d'instituer une enquête.

M. MURRAY : L'honorable ministre me permet-il de lui poser une question ? Il dit que le gouvernement d'Ontario a cherché à influencer le registraire de son comté. Quelle preuve a-t-il de ce fait ?

M. BOWELL : Je n'ai pas dit cela. Ce que j'ai dit, c'est que les partisans du gouvernement d'Ontario cherchèrent à influencer l'officier-rapporteur et le menacèrent, après avoir discuté la chose dans les salles de l'association libérale, de le faire destituer, s'il n'agissait pas à leur gré et ne nommait pas les sous-officiers-rapporteurs qu'ils recommandaient.

M. BARRON : Quelle preuve avez-vous à l'appui de cette assertion ?

Quelques VOIX : A l'ordre !

M. BOWELL : Je n'ai pas l'habitude d'affirmer ce que je ne suis prêt à prouver au besoin, quelle que soit la ligne de conduite de l'honorable député de Victoria-nord, dans la discussion de la question actuelle ou d'autres questions. Et je ne veux pas être mesuré à son aune, quand je fais une déclaration sous ma responsabilité personnelle dans cette chambre. A moins que quelqu'un ne soit prêt à la nier, l'affirmation d'un membre de cette chambre devrait être acceptée sans les remarques insultantes que nous lançons constamment de la gauche des députés du caractère de l'honorable député de Victoria-nord.

M. BARRON : Quand l'honorable ministre parle de partisans, il devrait citer des noms. Je le défie de donner—

Quelques VOIX : A l'ordre ?

M. BOWELL : Je ne m'inquiète pas des questions que pose l'honorable député où des défis qu'il lance. Nous pouvons les accueillir comme nous avons l'habitude d'accueillir les insultes constantes que nous lançons certains députés de la gauche. Je crois être resté dans les bornes de la question soumise à la chambre.

J'ai répondu au défi lancé par l'honorable député, pour ce qui regarde les actes des registrateurs et autres fonctionnaires de la province d'Ontario, et, après cela, je n'aurais rien ajouté, si des honorables membres de la gauche n'avaient protesté de la pureté de ces fonctionnaires. Je ne suis pas prêt à dire qu'ils ne sont pas tous intègres, ou qu'un grand nombre d'entre eux ne remplissent pas leur devoir ; mais avec l'esprit de parti qui règne dans les législatures locales, et des fonctionnaires nommés comme ils le sont par les différents gouvernements provinciaux, je prétends que le gouvernement fédéral doit être revêtu du pouvoir de nommer comme officiers-rapporteurs les hommes qu'il jugera convenables.

M. BOWELL.

nable, des hommes qui ne sont pas seulement capables, mais qui peuvent aussi répondre du fidèle accomplissement de leur devoir.

M. LANDERKIN : J'ai remarqué les observations de l'honorable ministre des douanes, relativement aux irrégularités qui ont été commises dans le comté de Hastings. J'en suis surpris de ces irrégularités ; mais dans tous les cas, quel que soit le gouvernement qui ait tenu alors une élection dans ce comté, il n'a pas obligé son officier-rapporteur de déclarer élu le candidat qui avait la minorité des voix et qui appuyait sa politique.

Le candidat qui appartenait au parti politique du ministre des douanes a été déclaré élu par l'officier-rapporteur, qu'il y eût irrégularité ou non ; mais nous avons eu des exemples, sous le régime de la présente loi, de candidats qui étant en minorité, ont été déclarés élus par l'officier-rapporteur. Pour ce qui regarde les fonctionnaires d'Ontario, dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, deux ou trois d'entre eux sont les plus violents adversaires que je possède.

Ils se trouvent là depuis un grand nombre d'années et je ne me suis pas plaint d'eux, parce que je crois que tout homme a le droit d'exercer son droit électoral au meilleur de sa connaissance. Quant aux officiers-rapporteurs nommés en vertu du mode actuel, si le ministre de la justice désire améliorer la présente loi, il doit commencer par la déclaration du résultat de l'élection que doit faire l'officier-rapporteur. Quel que soit son désir d'améliorer la loi ; quelle que soit sa détermination de nous donner des élections honnêtes, s'il permet que les déclarations soient suspendues pendant deux semaines, toutes ses améliorations ne serviront à rien, parce que c'est durant ce laps de temps que se commettent toutes les vilénies.

Pour ce qui regarde l'officier-rapporteur de mon élection, je ne crois pas qu'il ait été aussi méchant que faible. Il a cédé aux importunités de ceux qui me faisaient de l'opposition, et après qu'il eut fait la déclaration, il quitta le comté. Les boîtes de scrutin, je suppose, furent alors confiées au greffier de l'élection, et après le second recensement des suffrages, ce greffier quitta également le comté. Il se rendit aux Etats-Unis, où un si grand nombre de fonctionnaires tories ont été obligés d'aller se réfugier depuis quelque temps. Le changement d'air améliorera sans doute sa santé. Je crois qu'il est revenu, ici, une fois, depuis, non dans la ville où il vivait auparavant ; mais il a visité ses amis qui résident à une quinzaine de milles de cette ville. Si le ministre de la justice désire améliorer la présente loi, il doit prendre ces choses en considération et s'enquérir du caractère des hommes auxquels il confie les charges dont je viens de parler. Lorsqu'il est prouvé que des officiers-rapporteurs, après avoir commis des irrégularités, et que des sous-officiers-rapporteurs, après en avoir fait autant à des élections précédentes, ont été nommés de nouveau, il est clair qu'un changement est devenu nécessaire. Je ne connais pas un seul cas dans lequel des irrégularités ont été commises, comme dans le comté de Queen et autres localités, et pour lesquelles irrégularités le gouvernement a réprimandé les officiers coupables. Cette chambre a eu un officier qui commit de graves irrégularités, qui tint même une conduite malhonnête et injuste envers l'électorat. A-t-il été réprimandé ? Non. On l'a transféré dans un autre bureau et son salaire a été augmenté de \$500 par